

Délibération n° 17-12-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNAN**

L'an deux mille dix-sept, le 01 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GRIGNAN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno DURIEUX.

Etaient présents :

Bruno DURIEUX, Jean-Pierre GOULUT, Marie-Joseph VERJAT, Alain GIGONDAN, Martine MASSON, François KLINGLER, Gérard BICHON, Joël MONFREDO, Cédric CHAIX, Christophe DOUTRES, Renaud FESCHET, Jacques JOANNY, Evelyne LONGCHAMBON, Christiane MOITRIER, Cathy MOTTE, Michèle LAURENT, Bernadette SAUVAN, Isabelle THIRY.

Absent :

Isabelle LEFEBVRE, procuration à Marie-Joseph VERJAT.

Date de convocation : 24 novembre 2017

Monsieur Jean-Pierre GOULUT a été nommé secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Lancement de la procédure pour désaffecter une partie d'un chemin rural dans la zone d'activités

Vu le code rural, et notamment les articles L. 161-1 à L. 161-13 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désaffecter une partie du chemin rural n°93, d'une surface totale d'environ 350 m².

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire, pour céder cette partie du chemin rural n° 93, sur l'emprise de l'aire de retournement, de mettre en œuvre une procédure de désaffectation avant alienation du chemin rural.

Dans un second temps, le propriétaire riverain devra acquérir ce terrain. Le prix est fixé à 45 € le m².

Le Conseil Municipal, après discussion et vote, décide à 18 voix pour et 1 contre:

- De constater la désaffectation du chemin rural,

- De lancer la procédure d'aliénation d'une partie de ce chemin rural ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

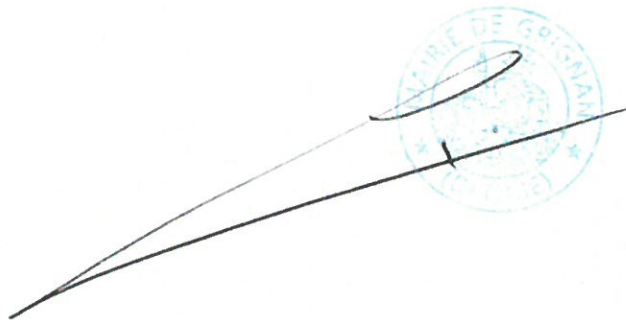
Grignan, le 07 décembre 2017

Le Maire, Bruno Durieux

Par délégation

Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Pierre GOULUT.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE GRIGNAN' at the top and '2017' at the bottom. The signature is a long, sweeping stroke that starts from the left and ends over the stamp.